

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

11/06/2026

AFFICHEE LE :

11/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 32

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

18 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le 17 juin , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Sandrine VAUDREVILLE, Clément HUYGHE, Alexia ATCHIRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTEL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Stéphane DUPONT, André VROMET, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED, Murielle DUVET

ABSENTE : Laurence FILOCHE-GARNIER

PROCURATIONS : Bertrand HAVARD à Mickaël MARIE, Julie-Anne BIZET à Eline LOURTEL, Marine THOMAS à Stéphane DUPONT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX "RUE GEORGES MAUDUIT"

DELIBERATION N° **DELIB-2026-088**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Guillaume LEDEBT

Le SDEC Énergie a présenté un projet relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication au sein de la rue Georges Mauduit, dans le quartier des Charmettes.

Le coût total de cette opération est estimé à 336 813,32 € T.T.C.

Il est proposé que la commune de MONDEVILLE participe au financement de la partie éclairage public qui s'élève à 49 345,82 € T.T.C. Les parties électricité et télécommunication qui s'élèvent à 287 467,50 € T.T.C. sont, quant à elles, financées en partie par la Communauté urbaine CAEN LA MER pour un montant de 112 161,70 € T.T.C.

Parallèlement, le SDEC ENERGIE propose différents taux d'aides lorsque les travaux portent sur le réseau de distribution électrique décomposés comme suit :

- 60 % pour des travaux portant sur la résorption des fils nus,
- 20 % pour des travaux portant sur le réseau d'éclairage (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par mètre linéaire de voirie),
- 20 % pour des travaux portant sur le réseau de télécommunication.

Ainsi, déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE, le montant restant à la charge de la commune de MONDEVILLE s'élèverait à 32 897,22 € conformément à la fiche financière jointe.

Après consultation de la Commission Transition écologique, urbanisme et patrimoine du 2 juin 2026,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE CONFIRMER** que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- **DE PRENDRE ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE, à l'exception du câblage de télécommunication qui sera réalisé par la société Orange, celle-ci restant propriétaire de son réseau
- **DE DONNER** permission de voirie pour la réalisation des travaux sur le domaine public routier,
- **DE DECIDER** que le paiement de sa participation au SDEC ENERGIE se fera dès que les avis des sommes à payer seront notifiés à la commune, sur des crédits inscrits en section d'investissement par fond de concours,
- **DE PRENDRE NOTE** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **DE S'ENGAGER** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total H.T. soit la somme de 8 420,33 €,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	32	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET